

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 6 Avril 2018

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Absents : Mme Nathalie BŒUF (excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Ré.

Réunion en présence de M. FRAGNEAU, trésorier.

Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2017, réalisé et présenté par M. FRAGNEAU.

Vote des taux d'imposition : Les taux de 2017 sont reconduits, à savoir :

- Taxe habitation : 7.93 %
- Taxe foncier bâti : 16.11 %
- Taxe foncier non bâti : 40.09 %

Cette fiscalité abonde les finances de la commune à hauteur de 89 949.00 €. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces taux.

Vote du budget 2018 :

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de : 245 856.72 €.

DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général : 99 345.60 €	70 Produits domaniaux : 3 050.00 €
012 Charges de personnel : 95 600.00 €	73 Impôts et taxes : 110 918.00 €
65 Charges de gestion courante : 16 756.45 €	74 Dotations et part. : 37 867.00 €
66 Charges financières : 960.00 €	75 Produits gestion cour : 11 130.00 €
Divers : 33 194.67 €	64 Atténuation de charges : 13 524.00 €
	002 Excédent reporté : 67 367.72 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 147 755.54 €.

Les investissements suivants sont prévus cette année : voirie (63 000 €), acquisition matériel (5 000 €) Restauration registres état civil (2 000 €), des restes à réaliser de l'année 2017.

Les recettes proviennent d'une subvention du Département (15 283 €), d'un emprunt (50 000 €), du prélèvement sur le fonctionnement (20 274.67 €), de l'affectation du résultat 2017 (56 322.87 €).

Le budget a été adopté par 7 voix pour, 1 contre.

Le Maire,
Didier BOREL.